

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 28 (1936)
Heft: 3

Rubrik: Économie politique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pauvres et amenuise ainsi la consommation des masses. Ce que l'on croit pouvoir ainsi économiser, se paye ailleurs plus cher encore.

8. Conclusions.

Monsieur le conseiller fédéral, nous venons de vous exposer ouvertement et clairement les moyens d'abandonner pour toujours la politique d'adaptation et de déflation. Nous avons démontré par quelles mesures on pourra éviter une aggravation de la crise et parvenir petit à petit à une amélioration de la situation. Ces moyens, nous le répétons, nécessitent naturellement un gros effort. Si la volonté fait défaut, ou si cette politique devait être irréalisable, il n'y aurait plus qu'à avoir recours à la baisse de l'étalon or pour mettre un terme à la déflation. Les représentants de la classe ouvrière ne craindront pas d'avoir recours à ce moyen, car ils sont fermement résolus à épargner au peuple suisse la déchéance et la misère que crée la déflation. Mais dans ce cas, on ne pourra également pas éviter d'avoir recours à la politique de soutien et de reconstruction, même s'il y avait moyen de se sortir d'embarras avec moins de frais et moyennant des interventions moins vigoureuses de la part de l'Etat.

Pour terminer, il convient de créer en même temps que les bases d'une politique économique les conditions psychologiques du relèvement. Pour ce faire, il faut que l'Etat adopte une autre attitude à l'égard de la crise et des moyens de la combattre. Si le peuple se rend compte que les autorités sont disposées à fournir les moyens nécessaires à la défense économique de notre pays et qu'elles s'appliquent méthodiquement à surmonter la crise, on parviendra très certainement à obtenir du peuple, la confiance et l'énergie qui contribueront très fortement à faire triompher les mesures qui s'imposent. En ce qui les concerne, les organisations syndicales sont prêtes à collaborer intensivement à cette œuvre à condition que l'on suive la voie propre à nous sortir du chaos.

Economie politique.

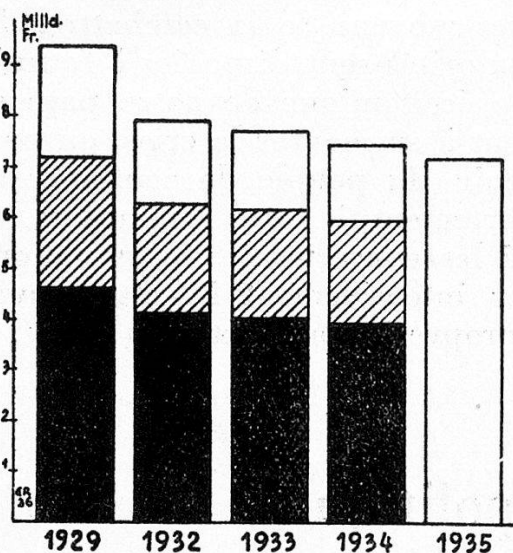
Le revenu national suisse.

Si l'on additionne les revenus que touchent les habitants d'un pays pendant une année, on obtient le revenu national. Il s'agit donc du total de tous les revenus additionnés. Il est très difficile de l'établir en chiffres car il n'existe pas de statistique à ce sujet. On pourrait en établir une là où l'imposition du revenu est générale; et encore faudrait-il que cet impôt frappe tous les genres de revenus et tous les habitants. Il est vrai qu'en raison des fraudes fiscales, les chiffres ainsi obtenus ne répondraient pas toujours à la réalité. En Suisse, la statistique fiscale ne suffit pas. Les divers impôts prélevés par la Confédération,

soit l'ancien impôt de guerre et l'impôt de crise actuel, ne sont perçus que sur une minorité de la population. Ainsi, durant la troisième période de l'impôt de guerre, le 14 % seulement des salaires payait cet impôt. Il s'agit donc de se baser sur d'autres chiffres pour établir le revenu national; on en est réduit en général à des estimations.

Le message du Conseil fédéral concernant le deuxième programme financier du 22 novembre 1935 contient quelques chiffres nouveaux. L'importance du revenu national en lui-même joue un rôle moins grand que son évolution. Les estimations et calculs étant toujours évalués sur la même base, le résultat de l'évolution reflète plus exactement la situation véritable que si l'on détermine le revenu national à un moment donné. Le message mentionne 9,4 milliards de francs pour 1929. Il ressort également du commentaire que cette somme est tombée à 7,92 milliards de francs en 1932 et à 7,48 milliards en 1934, ainsi donc une diminution de 20 pour cent dans l'espace de 5 ans. Si l'on tient compte de l'augmentation de la population pendant cette période et si l'on songe que durant les années de haute conjoncture de 1924 à 1929 le revenu total a augmenté de 4 pour cent, la régression qui se manifeste depuis le début de la crise est d'autant plus marquée. Il ne faut cependant pas oublier que la valeur de l'argent a augmenté, et que le niveau des prix est tombé. Le revenu national réel a donc diminué moins fortement que sa valeur nominale. Si l'on décompte les impôts et que l'on tienne compte exclusivement du revenu qui reste à disposition, on obtiendra les chiffres indices suivants:

	Revenu national nominal	Revenu national réel	Revenu réel par tête d'habitant
1929	100	100	100
1932	83	94	92
1934	78	94	91



Revenu national suisse (suivant les chiffres indiqués dans le message du Conseil fédéral du 22 novembre 1935). Noir = revenu du travail. Hachures = revenu du capital. Blanc = revenus conjugués. La discrimination n'a pas encore pu être établie pour 1935.

On a également essayé d'opposer le revenu du capital à celui du travail dans le message mentionné plus haut, afin de démontrer que ces deux genres de revenus ne se sont pas développés au même rythme. Il est très difficile d'établir une discrimination, car il n'est pas toujours aisé de les distinguer l'un de l'autre. A la campagne le revenu du capital pourra être établi tout au plus en calculant un intérêt moyen sur le propre capital de l'agriculteur. Pour éviter des difficultés de ce genre, tous les revenus conjugués ont été éliminés et pour le revenu du capital, seul le revenu net provenant de capitaux, d'épargnes, d'emprunts et du bénéfice net des sociétés anonymes, des coopératives, des entreprises publiques et des terrains, a été pris en considération. Le revenu du travail est composé uniquement des salaires, appointements et traitements

des salariés proprement dits. Une catégorie spéciale dite « autres revenus » a été créée pour les revenus des professions libérales, des paysans, des commerçants, et des artisans.

	1929	1932	1933	1934	1929	1932	1933	1934
	en milliards de francs				Index 1929 = 100			
Revenu du travail .	4,63	4,15	4,05	3,96	100	90	87	86
Revenu du capital .	2,60	2,18	2,09	1,99	100	84	80	77
Autres revenus .	2,17	1,59	1,62	1,53	100	73	75	71
Revenu national	9,40	7,92	7,76	7,48	100	84	83	80

Selon ces calculs, la régression des salaires est de 14 pour cent tandis que le revenu sur le capital a diminué dans une proportion beaucoup plus forte, à savoir de 23 pour cent et les revenus conjugués de 29 pour cent.

On pourrait se demander non sans raison, si la régression des salaires, appointements et traitements n'a pas été établie trop modestement. En temps de crise le revenu du travail est réduit à la suite de la diminution du nombre des personnes occupées, par la réduction des heures du travail et par la baisse des salaires. Durant les premières années de régression, jusqu'en 1932, la diminution du revenu du travail fut causée par le chômage croissant, durant la seconde moitié de la dépression, par la baisse des salaires. Le nombre des chômeurs complets, membres des caisses de chômage fut de 1,8 pour cent en 1929, de 9,3 pour cent en 1932 et de 9,4 pour cent en 1934. Si le chômage enregistré en 1929 est considéré comme normal du fait qu'il est dû à des changements de places, à un recul saisonnier de la production, en 1934 le chômage a augmenté dans une proportion de 7,6 pour cent. Ainsi donc le revenu du travail a diminué à peu près dans la même proportion que le chômage a augmenté. Les chômeurs sont secourus, il est vrai, mais on ne saurait ajouter ces secours au revenu national, car il s'agit de revenus détournés. Les personnes qui travaillent fournissent les fonds nécessaires aux secours de chômage par des primes d'assurance et en payant des impôts.

La statistique sur les salaires publiée par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail donne un certain aperçu. Il convient néanmoins de tenir compte que la baisse réelle des salaires ne ressort pas exactement de ces chiffres établis sur les salaires des ouvriers victimes d'accident. Etant donné qu'en temps de crise, les jeunes gens et les femmes sont généralement éliminés du processus du travail (fait qui ressort nettement des chiffres de la statistique annuelle des fabriques) le salaire moyen des personnes encore occupées augmente. La diminution du revenu due au chômage et à la baisse des salaires s'exprime comme suit:

	1929	1932	1933	1934
Pourcentage des chômeurs complets sur les effectifs des caisses de chômage	1,8	9,3	10,8	9,4
Indice du salaire horaire moyen des ouvriers victimes d'accidents *	100	98,0	96,6	93,9
Perte de gain à la suite de chômage en % .	—	7,5	9,0	7,6
Baisse des salaires des personnes occupées .	—	2,0	3,3	5,7
Total de la perte de gain en %	—	9,5	12,3	13,3

* Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés au-dessus de 18 ans.

La réduction qui s'est produite entre 1933 et 1934, est fort probablement plus marquée que ne l'exprime le tableau ci-dessus. La diminution du nombre des chômeurs complets qui fut de 10,8 à 9,4 pour cent exprime surtout la situation de la métallurgie et de l'industrie horlogère tandis que l'on a insuffisamment tenu compte des autres branches de production qui furent frappées plus tard par la crise. En outre, le chômage partiel et la réduction des heures de travail n'ont pas été pris en considération dans le tableau. Il n'est malheureusement pas possible d'établir dans quelle mesure le revenu du travail a été diminué de ce fait, mais une chose est certaine, c'est qu'il s'agit de sommes

importantes, car selon la statistique des caisses de chômage le nombre des chômeurs partiels fut en pour-cent des effectifs, de: 1,7 pour cent en 1929, 12,0 pour cent en 1932 et 5,8 pour cent en 1934. Les chiffres concernant la perte de gain totale concordent à peu près avec ceux mentionnés dans le message. En tenant compte du chômage partiel, le recul du revenu du travail est plus prononcé, il comporte à peu près 16 pour cent.

Ce chiffre est également plus bas que l'on a coutume de se représenter la diminution des revenus. Il accuse une baisse de salaires de 6 pour cent seulement. Abstraction faite de la réserve que nous faisons plus haut quant aux conclusions de la statistique des salaires des ouvriers victimes d'accidents, il convient de tenir compte qu'il s'agit ici de moyennes. Dans nombre de cas, la baisse des salaires a été beaucoup plus forte. D'autre part, la réduction du gain ayant été très minime dans d'autres métiers, ou n'ayant même pas eu lieu, la moyenne a diminué dans des proportions moins fortes. Lorsqu'on évalue le chômage d'après l'ensemble des travailleurs, il atteint également des proportions moins élevées que lorsqu'on en établit le pourcentage d'après les branches fortement frappées par la crise. Si l'on tient compte par contre des *ouvriers de l'industrie* la perte de gain causée par le chômage et la réduction du travail est beaucoup plus élevée.

	1929	1932	1933	1934
Indice des personnes occupées dans l'industrie	100,0	75,9	73,3	73,7
Perte de gain à la suite d'une réduction des personnes occupées en %	—	24,1	26,7	26,3
Baisse des salaires des personnes qui travaillent, en %	—	1,5	2,5	4,5
Total de la perte de gain en %	—	25,6	29,2	30,8

Le revenu total des ouvriers industriels a reculé d'un tiers de 1929 à 1934, ainsi donc beaucoup plus fortement que celui de tous les salariés réunis.

Le *revenu du capital* a été fortement atteint par la crise. Le revenu provenant de rentes et le revenu commercial se sont développés néanmoins très différemment. Tandis que le premier diminuait dans de fortes proportions (les dividendes distribués par les sociétés anonymes comprises dans la statistique sur les dividendes diminuèrent de plus de la moitié de 1929 à 1934), le revenu des intérêts se modifiait à peine. Il a diminué en moyenne de 10 pour cent environ. Dans le tableau ci-dessous seuls les chiffres des revenus provenant des dividendes reposent sur des données statistiques exactes; les autres chiffres ont été établis sur la base de divers renseignements ou évalués approximativement.

	1929	1932	1933	1934
	en millions de francs			
Revenu des dividendes*	437,7	243,4	236,2	241,6
Intérêts sur les obligations*	102,8	109,3	102,2	103,0
Intérêts des emprunts publics	364,2	340,0	338,4	344,2
Intérêts des banques pour les épargnes et les obligations de caisse	450,2	452,2	416,4	399,2
Total	1354,9	1144,9	1093,2	1088,0

* des sociétés anonymes comprises dans la statistique des dividendes.

Si nous fixons à 100 le point de départ qui eut lieu 1929, les chiffres indices démontrent très nettement la diversité de développement des trois postes:

	1929	1932	1933	1934
Somme du revenu du capital indiqué ci-dessus	100	84,5	80,7	80,3
Revenu des dividendes	100	55,6	54,0	55,2
Intérêts bancaires	100	97,3	92,7	91,3

Le revenu total du capital a ainsi diminué de près de 20 pour cent. Le chiffre cité dans le message du Conseil fédéral (23 pour cent) est donc légèrement exagéré. Cette différence est due probablement au fait que l'on escomptait une nouvelle diminution des dividendes en 1934, laquelle n'a pas eu lieu. Au contraire, selon la statistique publiée récemment, les dividendes auraient subi une légère augmentation.

Il est encore plus difficile d'établir le chiffre des « autres revenus ». Leur évolution est en étroite corrélation avec le mouvement des revenus de l'agriculture. Ces derniers ayant sensiblement diminué, surtout jusqu'en 1932 — pour remonter légèrement par la suite, les chiffres publiés dans le message sur le recul, n'ont certainement rien d'exagéré.

Les diverses branches de revenus ont été frappées différemment par la crise. Le revenu provenant des rentes a été le plus stable. Compté sur la base de l'indice du coût de la vie, il a même légèrement augmenté. Le revenu du travail a été beaucoup plus compromis. Dans certaines professions, il a même très fortement reculé. Le revenu des professions libérales, des paysans, des artisans est tombé plus bas encore que le revenu moyen du travail. Les entreprises figurant dans la statistique des dividendes ont été les principales victimes de la crise. Chose compréhensible, du fait que ce qui distingue le revenu commercial du revenu des intérêts, c'est précisément que le premier subit beaucoup plus fortement le contre-coup de la crise économique. Il est fort probable aussi que durant les années de prospérité, il a augmenté plus que tous les autres.

Ces comparaisons ne doivent pas nous faire perdre de vue le développement futur; il ressort déjà très nettement que le revenu du capital, aussi bien que le revenu commercial et celui des intérêts remontent légèrement. Il ressort de la statistique des dividendes qu'en 1934 déjà les dividendes ont été plus élevés et si la tendance qu'a l'intérêt à augmenter n'est pas exprimée dans le calcul du total des intérêts bancaires, c'est parce que les retraits de capitaux ont été très élevés. D'autre part, divers symptômes laissent supposer que le revenu brut du travail diminue encore. La vague de baisse des salaires a également atteint des branches qui avaient été épargnées jusqu'ici. Le chômage qui avait très peu varié de 1933 à 1934, augmente sensiblement à la suite de la crise qui frappe l'industrie du bâtiment.

Le revenu national suisse diminue de plus en plus. Dans le message du Conseil fédéral il est estimé à 7,2 milliards de francs pour 1935. Mais il est fort possible qu'en réalité, il recule davantage.

Politique sociale.

La situation de l'assurance-chômage.

La réglementation légale de l'assurance-chômage varie fortement d'un canton à l'autre. On sait que le rôle de la Confédération est borné dans ce domaine au versement de subventions et à la fixation de prescriptions unifiées concernant l'allocation des subventions. Elle a laissé toute liberté aux cantons de déclarer l'assurance-chômage obligatoire ou non. 13 cantons ont décrété obligatoire pour la plupart des salariés l'affiliation à une caisse d'assurance-chômage. Ce sont: Glaris, Neuchâtel, Bâle-Ville, Soleure, Zoug, Uri, Schaffhouse, Bâle-Campagne, Thurgovie, St-Gall, Appenzell R. E., Genève et Nidwald. Les uns ne prévoient l'obligation que pour les ouvriers de fabriques, c'est-à-dire pour les ouvriers soumis à la loi sur le travail dans les fabriques. 9 autres cantons ont renoncé à user de contrainte, laissant ce soin aux com-